AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0636
FR0004056851-FS0264

5 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALNEVA SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juin 2013, complété notamment par un courrier reçu le 5 juin 2013, la société Novartis AG (35 Lichtstrasse, 4056 Basel, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 mai 2013, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Novartis Pharma AG (35 Lichtstrasse, 4056 Basel, Suisse) et Novartis Vaccines and Diagnostics, Inc.[1] (4560 Horton Street R-417 Emerville, C 94608-2916, Etats-Unis) qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALNEVA SE et détenir indirectement, 5 348 048 actions VALNEVA SE[2] représentant 2 674 024 droits de vote, soit 9,35% du capital et 6,80% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Novartis Pharma AG	3 788 048	6,63	1 894 024	4,82
Novartis Vaccines and Diagnostics, Inc.	1 560 000	2,73	780 000	1,98
Total Novartis AG	**5 348 048**	**9,35**	**2 674 024**	**6,80**

A cette occasion, la société Novartis Pharma AG a franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital de la société VALNEVA SE.

Ces franchissements de seuils résultent de la fusion des sociétés Intercell AG et Vivalis SA (devenue Valneva SE)[4.5].

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Novartis AG a précisé détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Novartis Pharma AG et Novartis Vaccines and Diagnostics, 2 674 024 actions de préférence (sans droits de vote) convertibles en actions ordinaires VALNEVA SE en cas d'autorisation de mise sur le marché pour l'application thérapeutique du vaccin Pseudomonas aeruginosa contre les décès de toutes causes sur les patients des unités de soins intensifs, chaque action de préférence pouvant donner droit à 0,4810 action ordinaire[5].

———

[1] Sociétés contrôlées par la société Novartis AG.
[2] Dont 2 674 024 actions de préférence sans droits de vote, lesquelles sont détenues par Novartis Pharma AG à hauteur de 1 894 024 actions de préférence et par Novartis Vaccines and Diagnostics, Inc. à hauteur de 780 000 actions de préférences.
[3] Sur la base d'un capital composé de 57 169 300 actions (dont 17 836 719 actions de préférences sans droits de vote) représentant 39 332 581 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué société du 28 mai 2013.
[5] Cf. notamment document E enregistré par l'AMF sous le n°13-003 en date du 23 janvier 2013.